

LIDL



CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE VENTE AVEC STATIONNEMENT AU LIEU-DIT « LA TOUR » SUR LA COMMUNE DE DIGNE LES BAINS (04)

Note complémentaire au dossier d'examen au cas
par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une
évaluation environnementale



Juin 2018

LE PROJET

Client	LIDL SNC
Projet	Construction d'une surface de vente avec stationnement au lieu-dit « la tour » sur la commune de Digne les bains (04)
Intitulé du rapport	Note complémentaire au dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie - 589 rue Favre de Saint Castor – 34080 MONTPELLIER Tel : 04.67.41.69.80 - Fax : 04.67.41.69.81 - montpellier@cereg.com www.cereg.com</p>
--	---

Réf. Cereg - M18098

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	29/05/2018	Patrick Buquet	Laurent Fraisse	Version initiale
V2	04/06/2018	Patrick Buquet	Laurent Fraisse	Intégration des remarques du 1/06



PREAMBULE

Dans le cadre de son projet de construire une surface commerciale d'enseigne LIDL avec voirie, parking et espaces verts sur un terrain couvrant une superficie mesurée de 14 414 m², le maître d'ouvrage a établi conformément à la réglementation un dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, suivant la catégorie de projet 41 : Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs du tableau annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Suite à l'examen de ce dossier, l'autorité environnementale dans son arrêté n° AE-F09318P0098 du 17/04/2018 à considérer que cette opération nécessite la réalisation d'une étude d'impact dont le contenu est défini par l'article R.112-2 du code de l'environnement.

Cette nécessité est justifiée par l'autorité environnementale ainsi :

- Le projet implique la réalisation d'une aire de stationnement de 95 places et d'un bâtiment de 2344 m² de surface de plancher
- Le projet se trouve sur un terrain en friche en bordure d'un ravin de Saint-Martin et du lit de la Bléone
- Le projet se trouve en bordure du corridor écologique de la Bléone et du ravin de Saint-Martin
- Le projet aura des effets cumulés avec le chantier d'aménagement de future desserte de Dignes les Bains
- Le projet est susceptible d'avoir des impacts potentiels sur la biodiversité, sur des habitats naturels et des espèces protégées
- Le projet est susceptible d'avoir des impacts potentiels en phase travaux et en phase d'exploitation en lien avec l'imperméabilisation des surfaces, la destruction d'habitats naturels et d'espèces, de générer des augmentations significatives du trafic et par conséquent des nuisances sonores et des dégradations de la qualité de l'air pour le voisinage

Après de premiers échanges entre le maître d'ouvrage et l'autorité environnementale suite à cet avis, la possibilité d'une révision de ce dossier suite à l'apport d'éléments complémentaires permettant de répondre aux différents points justifiant cet avis et énoncés ci-avant.

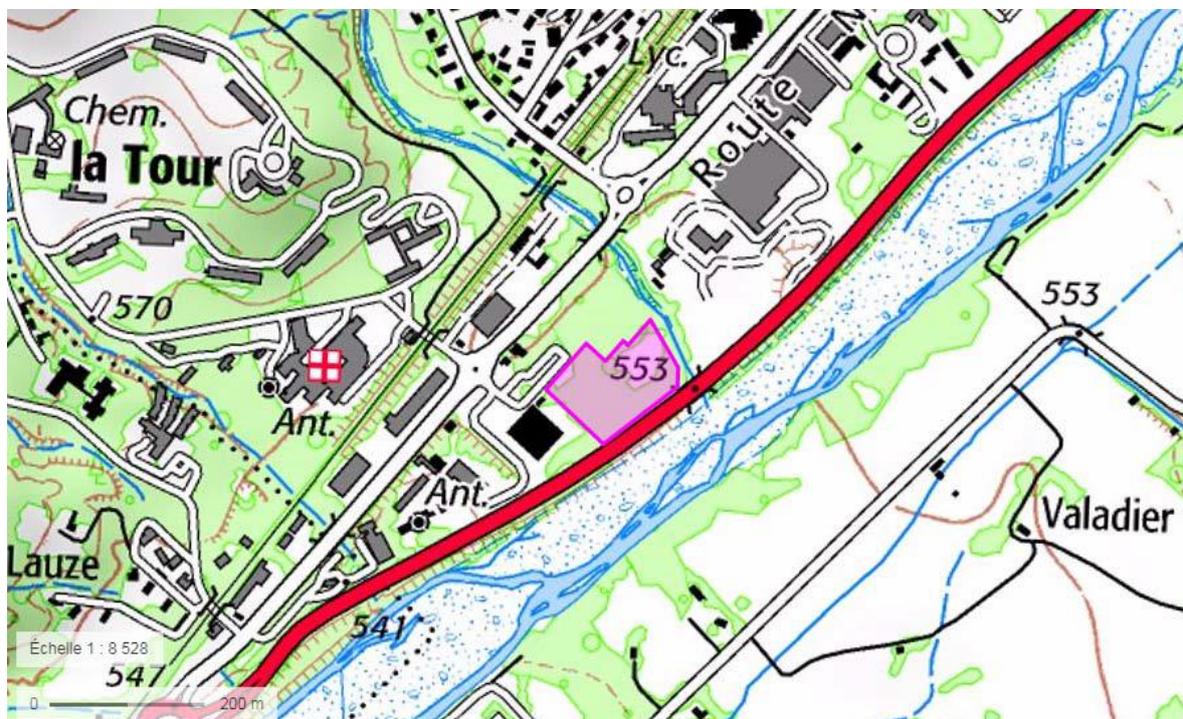
La présente note constitue ce complément, elle a été réalisée à partir des études techniques réalisées par différents bureaux d'études à la demande du maître d'ouvrage. Il s'agit plus particulièrement :

- D'un pré-diagnostic écologique réalisé par O2terre en mai 2018
- D'une note hydraulique réalisée par le cabinet CERRETTI en novembre 2017
- D'une étude de trafic par Trans mobilités en décembre 2017
- D'un dossier de déclaration Loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement

On trouvera dans les pages suivantes, les éléments de réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

OCCUPATION DU SOL

L'opération est située à l'Ouest de la commune de Digne-les-Bains, en rive nord de la Bléone et de la RN85, insérée au sein d'une zone d'activités industrielles (Saint-Christophe).



Zone projet



Situation actuelle du site (source rapport O2terre_ mai 2018)

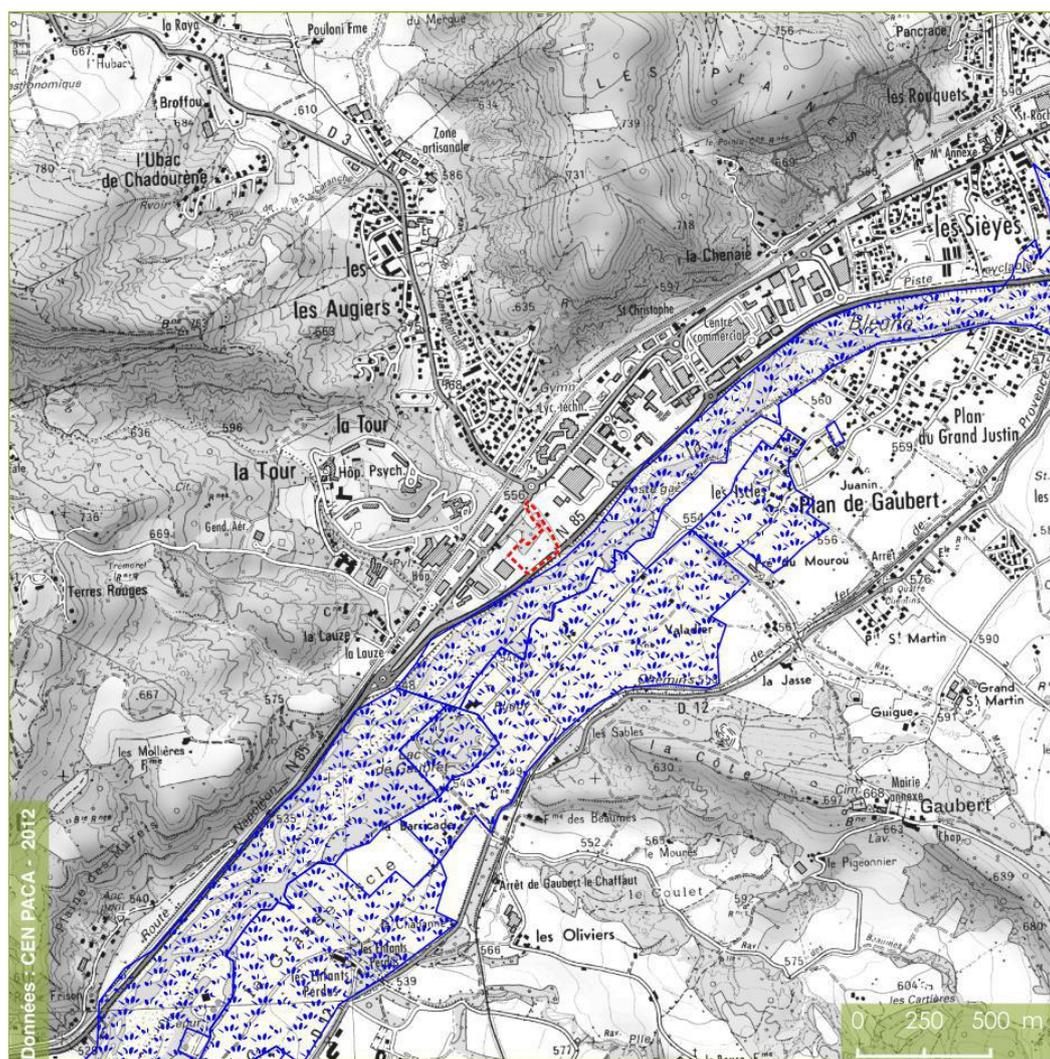
Actuellement l'ensemble de la zone d a fait l'objet de profonds remaniements et d'artificialisation. Il a été utilisé comme zone de dépôts de remblais. Ces remblais aujourd'hui stabilisés ont été recolonisés par une végétation pionnière typique des bords de cours d'eau et composée majoritairement de Peupliers et de Frênes. Sur son flanc oriental, on observe la présence d'un boisement alluvial au nord de la zone d'étude et le long u ravin de Champtercier qui constituent des habitats encore « naturels » à ce niveau.

BIODIVERSITE

Un pré-diagnostic faune-flore a été réalisé par le cabinet O2terre en mai 2018. Cette étude indique tout d'abord que les bases de données SILENE Flore et SILENE Faune ne font pas apparaître d'enjeux écologiques particuliers :

- La faune est en lien avec le caractère banal et dégradé des habitats présents : Aucune espèce à enjeu notable n'est connue au niveau de la zone d'étude.
- Parmi les 56 espèces floristiques à statut identifiées sur la commune de Digne les bains, seulement deux espèces sont connues à proximité de la zone d'étude mais elles n'ont pas été observées lors des inventaire de terrain. Il s'agit de la Tulipe des bois (*Tulipa sylvestris subsp. sylvestris*) et de l'Ophioglosse répandu (*Ophioglossum vulgatum*) : l'état des informations et des relevés de terrain, la potentialité de présence de ces espèces a donc été jugée faible au niveau de la zone d'étude.

Par ailleurs, le secteur ne recèle pas de zones humides dans l'inventaire départementale des zones humides établi par le CEN PACA en 2012. La zone humide la plus proche est constituée par la Bléone et ses ripisylves.



Les zones humides à proximité du site (source rapport O2terre_ mai 2018)

Les inventaires réalisés lors des investigations d'O2terre ont mis en évidence les points suivants.

- Concernant les habitats, il s'agit de terrain en friche (CB : 87.1, EUNIS : I1.52) globalement dégradé et ne présentant qu'un faible intérêt écologique et de terrains rudéraux (CB : 87.2 , EUNIS : E5.12) également dégradé et à faible intérêt écologique. On trouve par contre en bordure du site, le long du ravin de Champtercier, une forêt de Peupliers riverains et méditerranéennes, (CB 44.61) , EUNIS : G1.32, ZH). A l'échelle du secteur il s'agit d'un habitat relictuel qui de par sa raréfaction et son intérêt fonctionnel présente un intérêt écologique jugé comme modéré.
- Concernant les espèces végétales, les inventaires ont recensé 52 espèces végétales. Ce sont pour l'essentiel d'espèces communes des zones de friches et des zones rudérales. Aucune espèce végétale inscrite sur des listes de protection et/ou jugée à enjeu local de conservation d'un niveau notable n'a été observée au niveau de la zone d'étude ou n'est jugée potentielle. Les espèces patrimoniales connues dans le secteur (la tulipe des bois et l'Ophioglosse répandu) n'ont pas été aperçues. Ces espèces sont inféodés aux berges de ravins et aux boisements alluviaux.
- Concernant les espèces animales, Aucune espèce d'insecte d'un niveau d'enjeu local de conservation notable n'a été observé ou n'est jugée fortement potentielle. Pour les reptiles, là également, Aucune espèce d'un niveau d'enjeu local de conservation notable n'a été observé ou n'est jugée fortement potentielle. Seul, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), bien qu'inscrite sur des listes de protection ne présentant qu'un faible enjeu local de conservation pourrait potentiellement être présente. Pour les amphibiens, les relevés n'ont pas mis en évidence la présence d'espèce particulière à l'exception de la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) au niveau du ravin de Champtercie. Le rapport d'étude conclue sur l'absence d'espèce d'amphibiens à enjeu local de conservation notable observée ou jugée potentielle au niveau de la zone d'étude. Pour les oiseaux, 12 espèces ont été identifiées. La plateforme ne semble pas constituer un espace d'alimentation privilégié pour l'avifaune. Aucune espèce d'oiseaux à enjeu local de conservation modéré à fort n'a été observée ou n'est pressentie au niveau de la zone d'étude. Concernant les mammifères, Hormis l'observation de Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et des traces de Sanglier (*Sus scrofa*) aucune observation de mammifères ni aucun indice de présence n'ont été notés. Enfin pour les chiroptères, le secteur peut être seulement un milieu propice pour la chasse. La proximité de la route nationale et le trafic routier limite certainement l'intérêt des espaces pour ce groupe biologique.

L'état de conservation des habitats est jugé comme dégradé. La proximité des routes, d'activités industrielles et de bâtiments commerciaux génèrent du bruit et un éclairage. Par conséquent, ces conditions limitent grandement l'intérêt écologique de la zone d'étude. Au regard des éléments provenant du prédiagnostic écologique, les incidences potentielles du projet sur la biodiversité sont très réduites. Les mesures d'accompagnement du projet (programme de plantation) constituera un élément de réduction de ces incidences. La zone d'étude a fait l'objet de nombreux remaniements aux cours des aménagements à proximité de la zone d'étude ces trente dernières années. Elle est aujourd'hui encore utilisée comme zone de dépôt de remblais et de matériaux inertes.

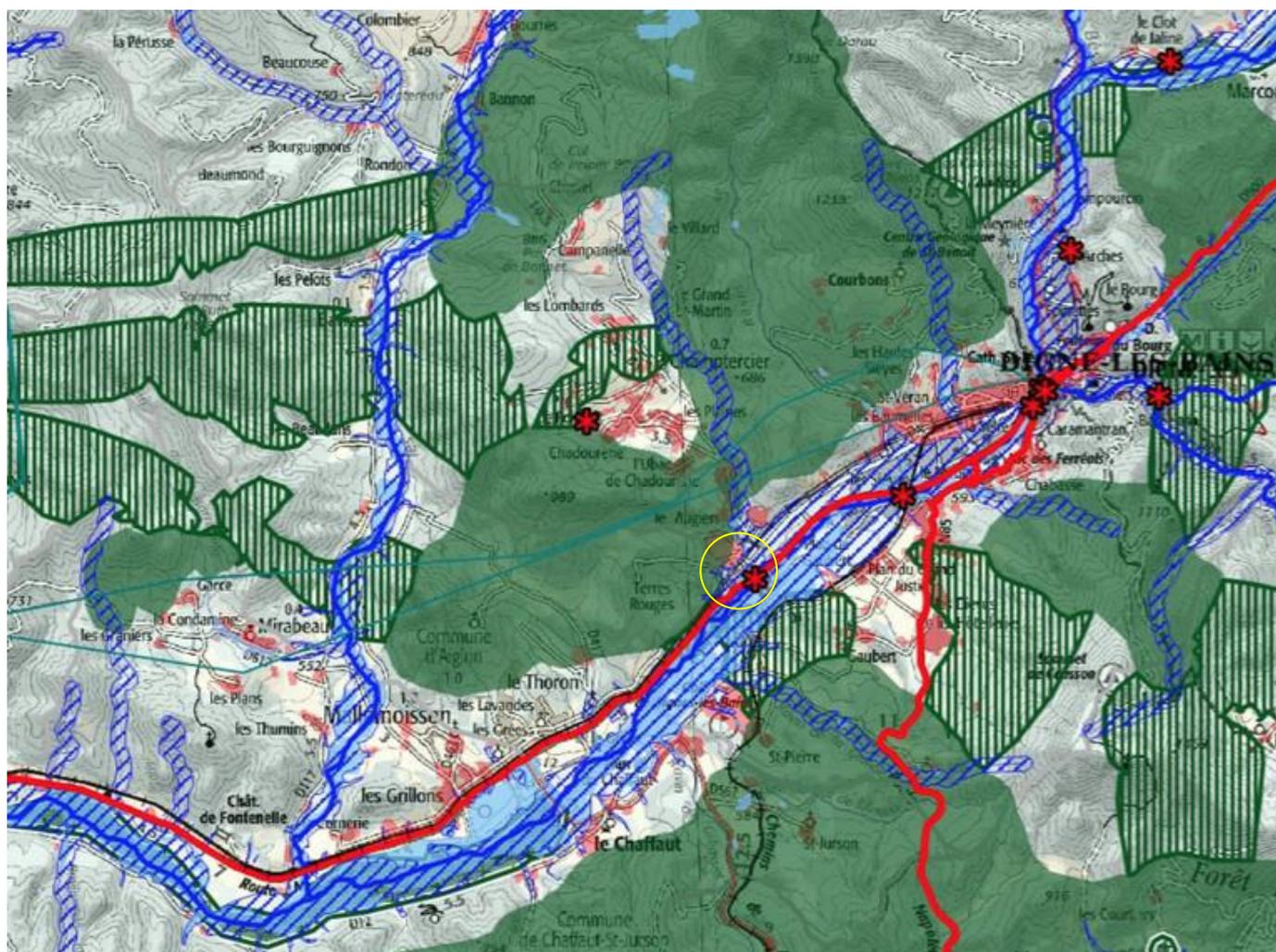
FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE

Comme le précise le SRCE PACA, la zone d'étude est concernée par un corridor écologique et aux confins d'une réserve de biodiversité, à savoir la Bléone et le ravin de Champtercier. Ces espaces sont par conséquent considérés d'importance régionale pour la fonctionnalité écologique et plus précisément pour le déplacement des espèces faunistiques cibles. Les éléments du SRCE n'ont pas été retranscrit à une échelle plus fine ni dans le SCoT ni dans le PLU. Ce qui rend difficile l'exploitation directe de cette donnée à l'échelle du projet.

Les boisements du ravin de Champtercier assurent sans aucun doute un rôle de corridor écologique permettant de joindre la plaine de la Bléone. A ce titre, il convient d'assurer la préservation du corridor de ripisylve qui longe le ravin. Le reste de la zone d'étude ne peut être considéré comme un élément de continuité écologique (corridor ou réservoir).

Le projet n'empiète pas sur ce corridor qui fait d'ailleurs l'objet d'une Espace boisé classé dans le PLU.

Le projet est en proximité de réservoir et de corridor écologique sans toutefois les impacter. La bande rivulaire le long du ravin de Champtercier sera préservée en l'état. La continuité écologique sera donc assurée. Le programme de plantation participera de manière indirecte et modestement à son renforcement.



Localisation de la zone d'étude au sein des réservoirs de biodiversité (polygone vert et des corridors écologiques (hachurés bleus) identifiés dans le SRCE (source rapport O2terre -Mai 2018)

GESTION DES EAUX

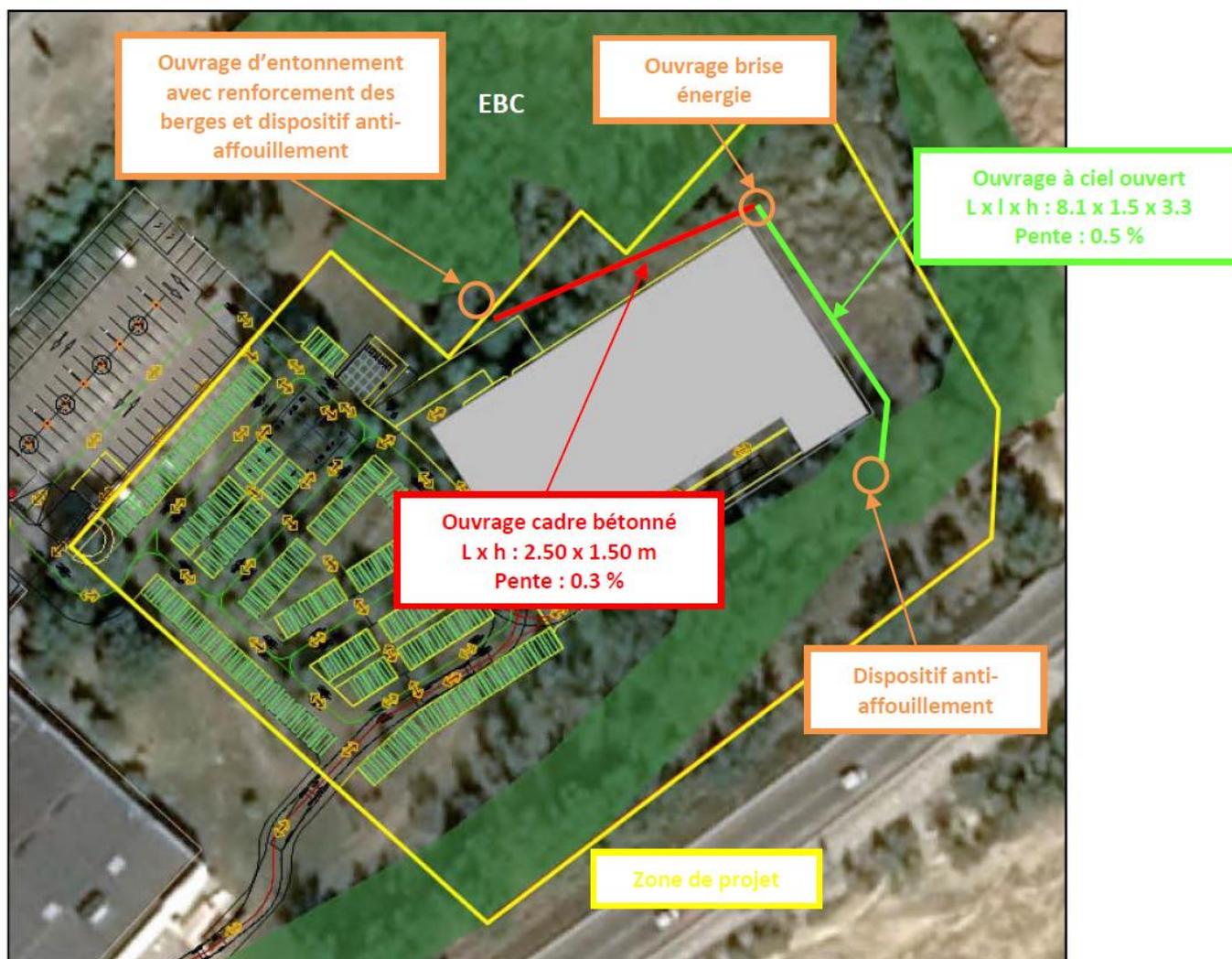
Comme le précise la note hydraulique et le dossier loi sur l’eau, le projet implique une imperméabilisation significative de la surface d’assiette du projet : de 5600m² environ. Des mesures compensatoires sont proposées pour ne pas aggraver les conditions de ruissellement. Ainsi un bassin de rétention des eaux pluviales reprenant notamment les prescriptions de la DDT04 est prévu avec un traitement des eaux avant rejet au milieu récepteur (limité à 20l/s/ha) et comprend également :

- Un réseau de collecte des eaux pluviales de toiture et de voirie,
- Le bassin de rétention, proprement-dit, dont la vidange s’effectue, à débit régulé, dans le réseau existant au Sud-Ouest de l’opération, au droit de la voie « La Tour », d’un volume de 453m³
- Un dispositif de dépollution des eaux pluviales potentiellement souillées (EP de voirie).

Le réseau de collecte des eaux pluviales sera implanté sous la voirie afin d’intercepter les flux de ruissellement. Concernant le traitement qualitatif des eaux pluviales potentiellement souillées, la mise en place d’un bassin de rétention paysager permettra d’assurer une dépollution efficace de ces eaux par décantation des particules. Enfin avant rejet au milieu récepteur, les eaux pluviales transiteront par un système de traitement complémentaire composé d’un dégrillage, d’une fosse de décantation et enfin d’une cloison siphonoïde. Les MES et les hydrocarbures seront stockés dans ce dispositif. Il sera procédé à un entretien régulier du dispositif.

Le projet a retenu les valeurs les plus contraignantes : avec un volume de rétention de 453 m³ associé à un débit de fuite de 29l/s pour l'ensemble de l'opération. Le bassin aura une profondeur de 1.05 m et une surface au miroir de 606 m². Il est entendu que ces dispositifs feront l'objet d'un entretien régulier sr lequel le maitre d'ouvrage s'engage.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'une partie de la zone de projet est située en zone B8.3 du PPRi qui correspond aux « zones de débordement et d'affouillement de berge – ravin de Champtercier – Quartier de la Tour ». La catégorie de l'aléa dans ce secteur est « Aléa fort d'écoulements torrentiels (T3) ». La limite est du terrain de projet est située en zone R4.2. Le rapport hydraulique précise que dans cette bande de terrain occupée en grande partie par un Espace Boisé Classé (EBC), il n'est pas prévu de réaliser des aménagements. Pour assurer la protection des personnes et des biens une modélisation hydraulique de la crue centennale au droit du projet a été réalisée. Au regard de cette modélisation, il a été retenu une cote du premier plancher du bâtiment implantée à la cote 549.73 m NGF, soit 0.20 m au-dessus de la cote des PHE, conformément aux prescriptions du PPR de Digne-les-Bains. Cette rehausse du plancher s'accompagne de plusieurs autres aménagements qui aboutissent à rendre le site non inondable au droit de la parcelle projet et du magasin de sport voisin tout en préservant l'espace boisé classé qui recoupe le projet, notamment le dévoiement du chenal prévu par Décathlon qui permet de supprimer le risque inondation au droit du magasin LIDL projeté et du magasin Décathlon existant.



Les projets d'aménagement hydraulique accompagnant l'opération (source note hydraulique Cerretti – novembre 2017)

Moyennant ces aménagements hydrauliques, la note hydraulique conclue d'une part à une incidence positive sur la vulnérabilité du site vis-à-vis du risque inondation, et à l'absence incidence significative sur la vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation en amont ou en aval du site. Par ailleurs, la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation et aux prescriptions de la DDT04, assure une bonne protection du milieu récepteur. Il est également rappeler que ce système fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de « la loi sur l'eau ».

LE TRAFIC ET LA CIRCULATION

La réalisation du projet a amené le maître d'ouvrage à engager une étude de trafic. Cette dernière a été réalisée par Trans Mobilité en décembre 2017 pour évaluer l'incidence de la création du magasin sur les trafics et de vérifier l'impact sur les conditions de circulation.

Cette étude s'appuie tout d'abord sur des comptages de la situation actuelle heure de pointe durant 7 jours sur la RN85 à l'Ouest et à l'Est du carrefour giratoire RN85 / Route de Marseille et sur la Route de Marseille (RN2085). Il ressort de la situation actuelle que le Trafic Moyen Journalier (TMJ) sur la RN85 est très élevé au Sud-Ouest du carrefour giratoire avec 16 200 véh/jour. Les trafics horaires sont également élevés, notamment en heure de pointe du soir HPS. Ce niveau de trafic est cohérent avec le fait que la RN85 est la principale entrée-sortie de la commune de Digne les Bains. Le TMJ sur la Route de Marseille est modéré avec 5 400 véhicules / jour. Les taux de poids-lourds sont modérés voire faibles, entre 4 et 7%, en cohérence avec la démographie et l'activité économique du secteur d'étude.

On note également qu'aucune saturation ou dysfonctionnement circulatoire n'a été relevé le vendredi soir en HPS et le samedi en heure de pointe au droit des différents carrefours. La charge globale du carrefour giratoire RN85 / Route Napoléon est modérée le vendredi en HPS et faible le samedi en HP pour un carrefour giratoire de cette dimension. Il ressort également de l'analyse des réserves de capacité de ces derniers que le secteur d'étude présente actuellement une bonne fluidité le vendredi en HPS et le samedi y compris en HP avec des réserves de capacité très supérieures à 20%.

Cette étude a modélisé l'impact attendu du projet sur le trafic et la circulation. Les hypothèses retenues s'appuient notamment sur les comptages réalisés sur d'autres magasins Lidl de taille proche dans la région. Il ressort pour dignes les bains, les valeurs suivantes :

Surface du magasin	vendredi heure de pointe soirée entrées	Ratio vendredi Heure de pointe soirée entrées	Vendredi Heure de pointe soirée sorties	Ratio vendredi Heure de pointe soirée sortie	Samedi Heure de pointe entrée	Ratio samedi heure de pointe entrées	Samedi Heure de pointe sortie	Ratio samedi heure de pointe sortie
1423	180	0.13	160	0.11	165	0.12	170	0.12

Sur cette base de calcul, Les trafics en entrée et sortie du magasin seraient alors les suivants :

- 180 UVP/h en entrée et 160 UVP/h en sortie en HPS, soit 340 UVP/h le vendredi
- 165 UVP/h en entrée et 170 UVP/h en sortie en le samedi en heure de pointe soit 335 UVP/h le samedi

Suivant la répartition suivante (supposée identique à celle du magasin Décathlon voisin) :

- 25% depuis la RN85 Peyruis.
- 5% depuis la RN85 Digne.
- 7% depuis l'Hôpital.
- 12% depuis la RD3 Champtercier.
- 51% depuis la Route Napoléon.

Les charges globales des carrefours giratoires resteraient modérées voire faibles le vendredi en HPS et le samedi en heure de pointe.

L'étude conclue que le secteur d'étude resterait fluide le vendredi en HPS et le samedi en HP, et donc tout le reste de la journée et de la semaine, avec des réserves de capacité très supérieures à 20%. Le fonctionnement circulatoire du secteur d'étude resterait fluide et satisfaisant à toute heure, en jour ouvré comme le week-end. La géométrie actuelle des carrefours giratoires RN85 / Route Napoléon, Route Napoléon / Hôpital / Décathlon et Route Napoléon / Route de Champtercier resterait adaptée à l'écoulement des trafics prévisionnels, même pendant les périodes de pointe de la semaine et du samedi. Le projet est donc compatible avec la voirie actuelle.

CONCLUSION

Ces études techniques complémentaires pour l'ensemble des thématiques abordées concluent à des incidences peu significatives du projet sur l'environnement moyennant la mise en œuvre des recommandations proposées pour la gestion des eaux pluviales et la réduction du risque d'inondation et pour le milieu naturel.

Il semble donc louable à la lecture de ces éléments (dont les rapports sont joints à cette note) de reconsidérer la nécessité d'engager une étude d'impact pour cette opération.

ETUDE DE TRAFIC

Dossier TransMobilités - Décembre 2017



PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Dossier O2TERRE - Mai 2018



DOSSIER LOI SUR L'EAU

CE CERRETTI - Décembre 2017

